

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2012

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON, RENOULT,
MM. CARLIER, COSTE, DUGLAND, METIVIER.

Était absent :

M. BEAUFORT, Mme VAILLANT.

La séance est ouverte à 18h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2012 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Libéralisation du droit de plantation :

Rapporteur : M. Métivier.

La Commission Européenne a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, il sera possible de planter de la vigne sans être soumis à autorisation tel qu'actuellement. Cette décision remet gravement en cause les appellations A.O.C. liées à un terroir spécifique. Il serait dès lors possible de produire des vins ou du champagne avec des raisins qui ne seraient pas issus des dits terroirs. Cela est également en contradiction avec les obligations d'arrachage de vignes instituées pour éviter la surproduction de vin parfois de mauvaise qualité, arrachages subventionnés par Bruxelles. Par ailleurs, qu'advierait-il du plan de développement de l'oenotourisme engagé par le conseil Général, l'UCCSA avec financement européen (135000 € sur 3 ans, refonte de la signalétique de la Route du Champagne dès septembre 2012, embauche d'un chef de projet diplômé d'oenologie pour 3 ans pour la mise en place d'actions en vue de développer l'oenotourisme dans le Sud de l'Aisne) Plus d'une dizaine de pays, dont la France, sont déjà intervenus au niveau européen pour le retrait de cette directive mais il manque encore le soutien de certains pays pour atteindre une majorité qualifiée soutenant la demande de retrait. Les syndicats de la profession viticole sollicitent le soutien des communes dans leur combat en votant une délibération demandant le retrait de cette directive.

Le Conseil Municipal de Gland, soucieuse du maintien de son patrimoine viticole et de son appartenance à la zone Champagne décide de s'associer à cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

b) Hopital de Château-Thierry :

Rapporteur : Mme Jacob.

Les projets de l'Agence Régionale de Santé sont très clairs. A terme, il n'y aurait plus que deux hôpitaux sur le département de l'Aisne, Soissons et St Quentin. Depuis plusieurs années, la direction de l'Hôpital de Château-Thierry se bat pour offrir à la population des services de qualité (spécialistes résidents, personnel qualifié, équipement dernier cri IRM installé depuis peu, certification de qualité comme en témoigne son classement au « hit parade » des hôpitaux de France, etc.) Malgré cela, l'ARS a décidé de supprimer le service

soins de proximité, c'est à dire chirurgie/traumatologie/orthopédie. C'est innacceptable pour la population de notre bassin de vie (environ 70000 habitants) C'est une dégradation grave de l'offre de soins car désormais il faudra se rendre à Soissons ou à Reims soit au minimum 45 km. Cela entrainera inévitablement des surcoûts (transport) l'impossibilité d'avoir un soutien familial proche (difficulté économique des familles, déplacements difficile vers Soissons par les transports collectifs) angoisse des habitants et particulièrement des personnes âgées qui voient l'hôpital s'éloigner. Déjà des menaces existent sur la maternité et d'autres services hospitaliers. La direction de l'Hôpital de Château-Thierry et les personnels ont engagé la riposte et demande le soutien de la population et des élus.

Le Conseil Municipal décide de s'associer au combat mené et de voter une délibération demandant le maintien du service de soins de proximité.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide également d'informer les habitants de Gland et de les inviter à signer une pétition qui sera mise à leur disposition à la Mairie.

c) Gaz et huile de schistes :

Rapporteur : M. Carlier.

Une première action du collectif CARMEN a permis l'an dernier le vote d'une loi interdisant l'exploitation des huiles et gaz de schistes par la méthode de fracturation dont la nocivité sur l'environnement, la ressources en eau, la santé, a fait l'objet de nombreuses communications. Mais les permis de recherches n'ont pas été annulés loin de là. L'opacité la plus totale entoure l'octroi de ces permis. Aucune information des populations, aucune information des élus, pas de publicité sur les enquêtes publiques, etc.. C'est ainsi que nous avons appris par hasard que notre commune était concernée par l'un de ces permis. Au-delà de notre village c'est tout le Sud de l'Aisne qui est menacé. Un collectif d'élus s'est constitué pour demander l'arrêt des projets, l'abrogation des permis dans notre région et en France. Il nous demande de voter une délibération pour soutenir leur combat.

Le Conseil Municipal décide de s'associer au collectif des élus et de demander l'abrogation des permis de recherche délivrés.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

La commune sera officiellement représentée par un membre du Conseil Municipal lors des manifestations contre les gaz et huile de schistes, la suppression du service de soins de proximité et la défense des écoles prévues sur le sud de l'Aisne dans le futur.

d) D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

M. le Maire rappelle qu'une subvention DETR a été obtenue en 2011 et reportée en 2012 pour l'achat du tracteur/tondeuse (coût : 12125 € - DETR : 3637 € (30%) – Commune 8988 € H.T / 10152 € T.T.C.)

M. le Maire propose de déposer des dossiers pour subvention DETR pour les équipements suivant :

- Balayeuse/déssherbeuse : achat commun avec la commune de Mont St Père.
- Aménagement paysager des entrées de village selon propositions du CAUE.
- Logiciel JVS « on line »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions DETR.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

e) Rattachement de la commune de Villiers St Denis à l'USESA :

Rapporteur : M. le Maire.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, M. le Préfet impose à la commune de Villiers St Denis son adhésion à l'USESA. Actuellement la commune est autonome en matière de pompage, distribution et facturation de l'eau (Régie municipale) La commune vient de réaliser de gros investissements pour la sécurisation de ses stockages et son réseau de distribution vient d'être remis en état. Par ailleurs son rattachement à l'USESA entraînerait une augmentation substantielle du prix de l'eau payé par les consommateurs sans pour autant la dispenser du remboursement des emprunts contractés par la commune et donc payé également par les consommateurs. La commune de Villiers St Denis s'oppose donc à la décision de rattachement à l'USESA imposé par le Préfet et demande le soutien des autres communes. En l'absence d'informations plus complètes, le Conseil Municipal décide de réserver sa réponse pour le moment.

f) Prise en charge des frais de formation :

Rapporteur : M.Carlier, adjoint chargé du personnel.

Suite à la diminution de la cotisation des collectivités versée au CNFPT (0,9% au lieu de 1%) le CNFPT n'est plus en mesure de prendre en charge les frais de déplacements des employés communaux partant en formation. De même, les mairies d'accueil prenaient le plus souvent en charge les repas des stagiaires. Or devant les contraintes budgétaires, certaines mairies renoncent, elles aussi, à assurer la charge des repas. Afin de permettre à nos employés communaux de continuer à suivre les formations du CNFPT, M. Carlier propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération instituant l'indemnisation des frais de déplacement et des repas des employés communaux suivant une formation organisée par le CNFPT. Les modalités de calcul seront précisées ultérieurement.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

g) Adhésion de la commune de Plessy-Placy au « Fil de la Meulière »:

M. le Maire fait part de la demande de la commune du Plessy-Placy qui sollicite son adhésion au « Fil de la Meulière » qui organise avec le CNFPT des formations pour les employés communaux. Le Conseil Municipal n'a aucune remarque à faire sur cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

h) Prise en charge partielle de la cotisation MNT maintien de salaire de Mme Renoult :

Rapporteur : M.Carlier, adjoint chargé du personnel.

Suite à l'embauche de Mme Renoult au sein de la commune et son adhésion à la MNT « maintien de salaire », M. Carlier propose que, comme pour nos autres employés communaux, une partie de ses cotisations soit prise en charge par la commune de Gland. Le Conseil Municipal n'a aucune objection à formuler.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

i) Préparation du budget primitif : Subvention aux associations :

Après avoir étudié les demandes formulées, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal arrête le principe d'attribuer les subventions suivantes :

- C.C.A.S. de Gland: 3500 €
- Bibliothèque Municipale : 300 €
- Association des parents d'élèves Gland Brasles : 200 €
- Association « Les 4 feuilles » : 200 €
- La Maison d'Eloïse : 150 €

j) ATESAT :

Rapporteur : M. Carlier.

Suite à la rencontre avec M. Fondement, représentant de l'ATESAT, il apparaît que les longueurs de voirie communales classées sont conformes à la réalité. Les différences

constatées sont dues à la révision du découpage des voies. Néanmoins, M. Carlier propose les modifications suivantes au plan de classement des voiries :

- rattachement de 60 m de voirie supplémentaire à la rue de Champillon (chemin desservant la voie privée puis chemin de Reims)
- rattachement de 50 m de la rue de la ruelle des Gravieres à la rue du carrefour pour rester en accord avec la numérotation des habitations.
- En ce qui concerne la place du village, la surface retenue est convertie en longueur de voirie de 4 m de large pour l'attribution des subventions FDS en cas de réfection.

L'ensemble de ces demandes sera transmis à l'ATESAT pour correction des plans et des longueurs avant approbation définitive des documents récapitulants le classement des voiries communales.

3/ Informations diverses :

a) Implantation d'un NRA-ZO :

Rapporteur : M. Carlier

Le Conseil Général a décidé de l'implantation d'un NRA-ZO (Nœud de Raccordement Abonnés Zone d'Ombre) destiné à améliorer notablement le débit ADSL (jusqu'à 20 mégabits/seconde) Notre village est trop éloigné du central téléphonique de Château-Thierry d'où un débit faible voir inexistant parfois. Un rendez vous a eu lieu le 28 février avec la société Graniou et le Conseil général pour voir les modalités techniques. Une armoire sera installée dans la cour devant la Mairie, point le plus central du village et proche du répartiteur France Télécom. Un autre rendez vous aura lieu avec ErDF pour l'implantation d'un compteur électrique et son implantation le 2 avril 2012. La mise en service est prévue pour le deuxième semestre 2012

b) Départ en retraite de Mme Talon :

M. le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite effective de Mme Talon le 1^{er} juillet 2012. Il est prévu d'embaucher Mme Renoult pour 8 heures qui viendront s'ajouter aux 8 heures de ménage qu'elle effectue déjà pour la commune. Un contrat spécifique pour l'accompagnement des enfants dans le car de ramassage scolaire sera signé en temps opportun. Il n'est pas prévu de mettre Mme Renoult à disposition de la commune de Brasles comme c'était le cas de Mme Talon.. Ces nouvelles dispositions devraient nous permettre d'alléger les charges salariales de la commune.

c) Locaux de l'ex école :

L'audience de confirmation de la demande d'expulsion de la locataire interviendra le 4 mai 2012 au Tribunal d'Instance de Soissons. Un délai de 2 mois sera alors applicable avant que la décision devienne exécutable. L'affaire suit son cours.

d) Compte rendu de l'assemblée générale du SIAM du 14 mars 2012:

Rapporteur : Mme Hureau.

L'assemblée générale du Siam a élu un nouveau vice-président, M. Pastorelli. (17 pour, 2 blancs) Le nouveau montant des cotisations a été fixé ce qui porte à 687,20 € la participation de la commune au SIAM. Néanmoins pour le moment, la situation reste bloquée quant au devenir du SIAM. M. le Préfet, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales demande la dissolution du SIAM et son rattachement à la CCRCT. Le SIAM refuse sa dissolution et la CCRCT refuse de reprendre la compétence. Appel a été fait de la décision du Préfet. On attend une réponse. C'est 200 personnes environ qui sont concernées, essentiellement des personnes âgées

e) USEDA :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de l'USEDA, il a bien eu confirmation que l'enfouissement des réseaux de la rue du Carrefour /rue de Rome était bien inscrit pour une réalisation en 2013. De même une dernière tranche de rénovation de 13 luminaires est bien programmée pour 2012.

f) Compte rendu du conseil communautaire

Rapporteur : M. le Maire.

Les travaux de la nouvelle piscine devraient commencer en 2013.

Le nouvel appel d'offre pour le transport urbain et le TAD est en bonne voie. Le dépouillement des appels d'offre est en cours.

La CCRCT, propriétaire des anciens locaux de Réseau Ferré de France près du pont de la gare de Châteaueu-Thierry, prévoit d'y créer une pépinière d'entreprises, une conciergerie, un garage pour les véhicules de la CCRCT et d'y installer les bureaux de la CCRCT. C'est un très gros projet, lourd financièrement en cette période de restriction des recettes.

La CCRCT a de grosses inquiétudes suite à la réforme des collectivités territoriales car il est envisagé d'instituer une compensation entre les communautés de communes « riches » et les « pauvres » Si cela se confirmait, la CCRCT « riche » se verrait dans l'obligation de verser une compensation ce qui emputerait d'autant son budget 2014, année de tous les dangers !

g) Permanences du samedi :

Répartition des permanences du samedi matin pour mars et avril.

La Mairie sera fermée le samedi 7 avril 2012 (Pâques)

h) Election présidentielle du 22 avril et 6 mai 2012 :

Le bureau de vote est désormais à la Mairie dans la salle du Conseil. La rampe PMR devrait être opérationnelle pour cette date et permettre à tous d'accéder facilement aux locaux.

Les membres du conseil établissent les permanences du bureau de vote. Il sera fait appel à des scrutateurs parmi la population. La liste définitive sera établie pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 5 avril 2012

.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.